

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 AOÛT 1895.

Indemnité en cas d'enfouissement de bétail déclaré impropre à la consommation.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR
M. DE WINTER.

MESSIEURS,

Le sieur De Maesschalek, Charles, cultivateur à Exaerde, province de la Flandre orientale, se plaint du préjudice grave que lui aurait causé l'enfouissement d'un bœuf déclaré, par la Commission d'hygiène, impropre à la consommation.

Il demande le vote d'une loi accordant, en pareil cas, une indemnité égale à la moitié de la valeur de la bête.

La Commission de l'Agriculture et de l'Industrie a l'honneur de proposer à la Chambre le renvoi de cette pétition à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, en attendant que le projet de loi élaboré par l'honorable M. Thienpont soit déposé.

Le Secrétaire,

JEAN DE WINTER.

Le Président,

EUGÈNE MEEUS.

(1) La Commission permanente de l'Industrie est composée de MM. MEEUS, président, DE HEMPTINNE, ANCION, GILLIEUX, DE SMET DE NAEYER, BECKMAN, NEEF-ORBAN, SNOY, JANSSENS, DE WINTER et NOËL.
